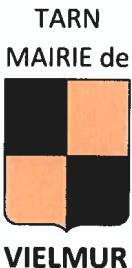


DEPARTEMENT du

TARN
MAIRIE de

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Arrêté municipal n° 2025_052

Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Code postal 81570
Tél : 05.63.74.30.11

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande en date du 26 septembre 2025, par laquelle Madame Déborah Batut coprésidente de l'association des parents d'élèves de l'école primaire Robert Clarenc, demande l'autorisation d'occuper une partie du trottoir devant l'école pour organiser des ventes de pâtisseries chaque 1^{er} vendredi du mois tout au long de l'année scolaire, en vue de récolter des fonds pour soutenir les projets scolaires.

ARRETE

Article 1er : L'APE de Vielmur sur Agoût est autorisée à occuper le domaine public au 17 Traversière des Ecolier, 81570 VIELMUR SUR AGOUT (devant l'école primaire).

Article 2 : La présente autorisation est accordée du 26 septembre 2025 jusqu'au 04 juillet 2026.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût

Le 26 septembre 2025

Le Maire,

Catherine Rabou



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou se sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.